



GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438 00127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Convention de partenariat pluriannuelle avec l'association pour la Mission locale du Vignoble Nantais.

Grand Lieu Communauté est compétente en matière d'accueil, d'information, d'orientation, d'insertion professionnelle et d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans. Dans le cadre de cette compétence, elle finance les 3 missions locales intervenant sur le territoire communautaire.

La Mission locale du Vignoble Nantais, couvrant les communes du Bignon, de Montbert et de Geneston, a dernièrement remis à jour son projet d'association et, dans ce cadre, une convention de partenariat pluriannuelle avec les EPCI financeurs a été travaillée. Cette convention pluriannuelle sera complétée annuellement d'un document d'objectifs opérationnels à atteindre, présenté par la mission locale à l'intercommunalité en début d'année. Il s'agit d'un document d'engagements réciproques permettant à Grand Lieu de suivre les actions et interventions de l'association qu'elle finance.

Grand Lieu Communauté s'engage à verser une subvention annuelle de fonctionnement établie pour l'année sur la base d'un montant par habitant de son territoire. Chaque année, le taux par habitant est déterminé au moment de l'élaboration du budget prévisionnel de l'association. En cas de nécessaire revalorisation, l'association interpellera l'EPCI pour concertation, avis et accord préalable. La décision de revalorisation du taux donnera lieu à un avenant.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de Grand Lieu Communauté ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022 portant délégation du Conseil Communautaire au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention et de son (ses) avenant(s) [...] dont l'incidence financière pour Grand Lieu Communauté serait inférieure à 25 000 € HT ;

DÉCIDE

Article 1 – D'approuver et de signer la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association pour la Mission locale du Vignoble Nantais, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Article 3 - Madame la Directrice générale des services et Monsieur le percepteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE208-P091122

Publié sur le site internet le : 15/11/22

Fait à la Chevrolière, le 9 novembre 2022

**Le Président,
M. Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 10/11/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté